



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 13.11.2020
Numéro de publication: UP04-0000002484

Entité de publication

Portes du Soleil Suisse (PDS-ch) SA, Rte de la Fin 15, 1874 Champéry

Invitation à l'assemblée générale extraordinaire de Portes du Soleil Suisse (PDS-ch) SA

Portes du Soleil Suisse (PDS-ch) SA
CHE-274.808.881
c/o: Télé Champéry - Crosets Portes du Soleil SA (TCCPS)
Les Crosets
1873 Val-d'Illiez

Indications concernant l'assemblée générale:

13.11.2020, 18:00 heures, Salle polyvalente de Val d'Illiez

Texte d'invitation/ordre du jour:

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

**PORTES DU SOLEIL SUISSE SA (PDS-CH SA)
1873 VAL-D'ILLIEZ**

CONVOCATION

**à l'Assemblée Générale extraordinaire statuant sur le contrat de fusion
entre Portes du Soleil Suisse SA et Télé Champéry-Crosets Portes du Soleil SA**

Mesdames et Messieurs, les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra **le vendredi 13 novembre 2020 à 18h00**, à la salle polyvalente de Val-d'Illiez.

Ordre du jour :

1. **Contrôle des présences**
2. **Nomination des scrutateurs**
3. **Présentation et approbation du contrat de fusion conclu entre et Portes du Soleil Suisse SA et Télé Champéry-Crosets Portes du Soleil SA (décision qui nécessite la forme authentique)**

Proposition du conseil d'administration :

- *Approbation du contrat de fusion y compris le rapport d'échange, qui aura pour conséquence la dissolution de la société Portes du Soleil Suisse (PDS-ch) SA*

4. **Divers**

Conformément aux dispositions de la Loi sur les fusions, le contrat de fusion, le rapport de fusion, les comptes annuels et les rapports annuels des trois derniers exercices **peuvent être consultés dès ce jour au bureau du Téléphérique à Champéry moyennant rendez-vous préalable, conformément à la publication du 12 octobre 2020 dans la FOSC.**

IMPORTANT :

La carte d'admission à l'assemblée est annexée avec la convocation reçue par courrier. Elle est indispensable pour assister à l'assemblée et ne sera valide que si l'actionnaire justifie de son identité, ce au sens de l'art. 697i CO ss. Le bureau d'admission à l'entrée de la salle est ouvert dès 17h00.

Val-d'Illiez, le 09 octobre 2020

Enrique Caballero
Président du Conseil d'administration



Gérard Parvex
Secrétaire

